



# Compte-rendu du Comité de Suivi du 27 février 2020



## Ordre du jour

**Bilan social**

**Mise en œuvre du cadre de gestion du 5 juin 2019**

**Agenda social**

## Présences

**DGRH** : Vincent Soetemont

**Conseillère sociale du ministre** : Isabelle Bourhis.

**Organisations syndicales** : FSU, UNSA-éducation FNEC-FP-FO, CGT Educ'action, SGEN-CFDT, SNALC/SNE.

## Bilan social

Le DGRH annonce des groupes de travail jusqu'en juillet. Pour cette réunion, différents bilans seront communiqués avec l'agenda social. Les différentes organisations sont invitées à réagir au fur et à mesure.

Le ministère considère abusivement qu'il y a une amélioration de la situation des AESH parce qu'ils-elles sont devenu-es agent-es publics.

J.M Blanquer tiendrait à mettre en œuvre un pilotage fort afin que tous les territoires installent le cadre de gestion.

Le ministère ne nie pas les inégalités, mais insiste sur sa volonté de progression qualitative en ce qui concerne la formation et la gestion administrative.

## Déclarations liminaires et remarques des OS

Toutes les organisations font état d'une problématique due aux nouveaux contrats :

- Pas ou peu de hausse de salaire comme prévue avec les 41 semaines, mais en réalité une baisse de quotité sans augmentation de salaire ;
- Abus sur les heures d'activités connexes qui doivent rester invisibles : ce sont des heures que les AESH font déjà ;
- Demande de temps complet pour les AESH ;
- Grille de salaire à revoir ;
- Création d'un corps statutaire de catégorie B ;
- Dotation insuffisante ;
- CUI non renouvelé en contrats droit public AESH ;
- Demande de mise en place de comités de suivi académiques et d'un cahier des charges de la formation ;

- Des rectorats ne veulent pas prendre en compte la circulaire 2019 et se basent toujours sur le décret de 2014 ;
- Besoin d'une réécriture de la circulaire sur le temps de travail ;
- Pials : trop rapidement mis en place avec des dérives administratives et de gestion : souvent pas de coordonnateurs·trices pour gérer l'emploi du temps des AESH ;
- Droits aux indemnités et primes ;
- Contrats non conformes aux modèles établis (CDD, article 4 et CDI, article 2) ;
- Des affectations en souffrance ;
- Des Démissions en nette augmentation depuis la rentrée 2019 ;
- Pas de temps institutionnalisé enseignant·es/AESH ;
- Formation toujours aussi inexistante ;
- Entretien triennal non respecté et problématique du passage de l'indice en relation avec la hausse du SMIC ;
- Demande d'un·e interlocuteur·trice unique pour les OS ;
- Groupe de travail spécifique sur les conditions de travail et notamment un groupe sur les Pials.

La **CGT Educ'action** a insisté sur **la situation précaire des AESH, sur l'urgence d'établir un cadre réglementaire**. Les HT2, dont le ministre Blanquer annonçait la disparition, sont en augmentation et représentent 40 % des personnels AESH. Rappelons que ces contrats ne donnent pas droit aux différentes prestations sociales (aide financière, chèque CESU, allocation parents handicapé·es, logement social,...).

### **Agenda social**

6 réunions sont prévues d'ici juin 2020 : 2 sur la finalisation du guide RH, 2 sur le temps de travail et la rémunération et 2 réunions sur le·la référent·e AESH.

Nous espérons une prise en compte de la demande d'échanges sur les dysfonctionnements des Pials.

Il est essentiel que les réunions puissent permettre **une amélioration immédiate du cadre de gestion des AESH** c'est-à-dire des textes réglementaires opposables sur le terrain. Nous demandons aussi, avec plusieurs autres organisations syndicales, **l'ouverture de discussions sur les salaires** : lors de la discussion sur la circulaire avait été acté le fait que des négociations seraient ouvertes sur le décret salarial 2014-724 dont l'article 12 qui écrase et bride les évolutions. L'administration dit vouloir prendre en compte cette demande.

C'est sur ces bases qu'il est important de participer aux prochaines réunions. **Si ce cadre de travail n'était pas respecté la CGT Educ'action serait amenée à revoir sa participation au comité de suivi.**